

|  |
| --- |
| CQP Agent en productions fruitières  Référentiels |
|  |
| 10 decembre 2021  CPNE de l’Agriculture  11 rue de la Baume  75 008 PARIS |

Une image contenant texte, clipart

Description générée automatiquement

CQP Agent en productions fruitières

1) Désignation du métier et des fonctions visées

Agent en productions fruitières

Métiers visés :

* Ouvrière arboricole
* Ouvrière en arboriculture
* Agent en arboriculture
* Ouvrier polyvalent arboricole

Fiche ROME : A1405

2) Description des activités professionnelles

L’agent en productions fruitières participe à tous les travaux liés au cycle des vergers : de la mise en place (plantation) à la récolte. Ses activités comprennent principalement l’entretien, la taille, la protection du verger et la cueillette.

La gestion de l’itinéraire cultural du verger étant de plus en plus experte et complexe, l’agent en productions fruitières sera amené à utiliser des outils numériques et à en interpréter les données. Il travaille régulièrement en hauteur (taille, récolte…) et doit respecter les normes de sécurité associées.

Les opérations manuels de conduite du verger

Il réalise la taille (taille de formation et taille de fructification), selon les arbres fruitiers, et les opérations manuelles telles que le palissage, l'éclaircissage et les travaux en vert. Il applique les techniques spécifiques et utilise le matériel adapté (ex : sécateur électrique). Il vient également en appui à l'entretien du système d’irrigation et au suivi de l’arrosage.

Lors du renouvellement des parcelles de vergers, il participe à la mise en place des arbres fruitiers : préparation du sol, installations des piquets et filets, palissage, attachage voire greffage.

Une autre activité importante est la mise en place des systèmes ou équipements de protection du verger en cas d’accidents climatiques (gel, grêle) ou bien d’attaques de ravageurs. Enfin, la cueillette des fruits récolte fait partie des opérations manuelles de conduite du verger.

Les travaux mécanisés de conduite du verger et l’entretien des matériels et équipements

Il est amené à conduire les engins agricoles de l’exploitation lors des opérations mécanisées d’entretien du verger (désherbage mécanique) ou de préparation du sol (labour, sous-solage). Il doit maîtriser la conduite de tracteur pour effectuer les différentes opérations mécanisées sur le verger (éclaircissage chimique) ou lors de la cueillette (conduite de la plateforme de récolte). Quelques fois il sera amené à utiliser le chariot élévateur. L’entretien courant du matériel lui est de plus en plus confié.

Selon la taille de la structure et le matériel que possède l’exploitation, l’agent sera amené à effectuer l’entretien et la maintenance de 1e niveau des matériels et équipements.

La protection du verger

La protection du verger comprend essentiellement la protection contre les ravageurs, maladies mais également contre les intempéries. Il réalise les traitements phytosanitaires et participe à la fertilisation du verger.

L’agent en productions fruitières passe beaucoup de temps dans les vergers (taille, éclaircissage…), un sens de l’observation et une connaissance des principaux nuisibles des vergers est requis pour détecter les maladies et ravageurs. Une anticipation des problèmes sanitaires permettra d’appliquer des techniques de lutte plus respectueuse de l’environnement. Le Certiphyto est exigé.

L’accompagnement d’une équipe d’agents ou de saisonniers

Selon les fruits et le mode de commercialisation, la récolte sera manuelle, mécanisée ou semi-mécanique. Lorsque la récolte est manuelle, la cueillette est réalisée par des équipes de saisonniers. L’agent en productions fruitières devra aider les saisonniers à acquérir la bonne technique et les bons gestes. Il devra également transmettre les consignes pour travailler en sécurité et prévenir les accidents. Dans le cas d’une récolte mécanique, il doit être capable d’utiliser le matériel et d’accompagner les ramasseurs dans le tri des fruits.

Au-delà de la période de récolte, l’agent en productions fruitières devra également superviser le travail des saisonniers lors des opérations de taille.

Les travaux en station fruitière

Il peut effectuer le conditionnement ou le calibrage des fruits dans une moindre mesure. Cette activité est liée à la présence de station fruitière sur l’exploitation. Toutefois, si l’exploitation possède une station fruitière, l’agent ne viendra aider que ponctuellement sur ces travaux en station fruitière.

3) Cadres d’exercice les plus fréquents

**A. Secteur d’activité et taille des entreprises**

Les fruits cultivés sont variés en France mais la principale production est celle de la pomme (53%) suivie de la pêche (7%), la prune (6%), la poire (5%) et l’abricot (4%). Les autres fruits ne représentent que 2% ou moins de la production. Toutefois, le verger français de pommiers ne constitue que 30% des surfaces contre 25% pour les pêchers, pruniers, abricotiers et poiriers cumulés.

La production est commercialisée à 29% pour le marché de la transformation, 8% est commercialisée en vente directe et 63% aux expéditeurs/coopérateurs.

La SAU[[1]](#footnote-2) moyenne des exploitations avec main d’œuvre permanente est de 29ha dont 15ha de vergers.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Profil des exploitations | Moyens de production | Transformation | Commercialisation |
|
| Exploitation arboricole avec fruits d’été | Pêches – Abricots – Prunes  2 ETP permanents + 5,5 ETP saisonniers |  | Coopératives  Circuits courts |
| Exploitation arboricole avec fruits d’hiver | Pommes – Kiwis  4,4 ETP permanents + 11,8 ETP saisonniers | Station fruitière  Stockage en atmosphère conditionnée | Coopératives  Expéditeurs |
| Emploi type | | | Proportion en %[[2]](#footnote-3) |
| Agent de conditionnement / Agent spécialisé  Agent arboricole  Chef d’équipe / Chef de culture  Responsable qualité / Responsable commercial  Administratifs / Directeur d’exploitation | | | 21%  45%  20 %  4%  10% |

En verger, les activités sont principalement l’entretien, la taille des arbres et la récolte. La réception, le conditionnement et l’expédition des fruits sont des activités effectuées en station. Certaines entreprises intègrent les deux. Pour les producteurs de fruits, les activités relevant de la station sont mises en œuvre dans le cadre d’une coopérative ou d’une société d’expédition.

B. Responsabilité et autonomie caractérisant les postes ciblés

L’agent en productions fruitières travaille dans une exploitation agricole spécialisée, ou à dominante, en productions fruitières. Il est placé sous la responsabilité du chef de culture ou chef d'exploitation selon l’organisation de l’entreprise.

Il maîtrise la technicité des travaux qui lui sont confiés, il doit être capable de s’organiser et de travailler en autonomie en fonction d’une consigne donnée. Le contrôle de son travail se fait à posteriori. L’étendue de ses activités varie fortement selon l’organisation de l’exploitation et se restreint parfois au seul domaine technique.

Il adapte son travail à la situation rencontrée, détecte les anomalies et alerte en cas de besoin. Il est responsable de la bonne exécution de son travail et des matériels qui lui sont confiés. Il ne participe pas aux décisions techniques et en particulier aux décisions présentant un enjeu financier ou sécuritaire déterminant.

4) Réglementation d’activités

Le candidat doit détenir le certificat individuel, dit « Certiphyto » pour l’activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur » ou un autre certificat intégrant les connaissances de celui-ci (décret du 11 août 2016 n°2016-1125 et arrêté du 29 août 2016).

Lorsqu’il est amené à utiliser des équipements de travail mobiles automoteurs ou des équipements de travail servant au levage, l’agent en productions fruitières doit avoir suivi la formation adéquate et si nécessaire, être titulaire d’une autorisation de conduite délivrée par l’employeur (articles : R 4323-55 et R4323-56 du code du travail).

5) Pré-requis

Pour entrer en formation au CQP, le candidat doit pouvoir justifier d’une expérience professionnelle en travaux en productions végétales (récolte ou taille ou travaux en vert…).

6) Référentiels et blocs de compétences

La définition législative des blocs de compétences est prévue à l’art. L. 6113-1 du code du travail : « Les certifications professionnelles sont constituées de blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées.

Bloc 1 : Réaliser les travaux manuels de taille, protection et récolte des arbres fruitiers

Bloc 2 : Réaliser les travaux mécanisés de conduite du verger

Bloc 3 : Accompagner une équipe d’agents ou de saisonniers en agriculture

Bloc optionnel

Bloc 4 : Organiser et assurer la maintenance de 1e niveau des matériels et équipements

Bloc 1 : Réaliser les travaux manuels de taille, protection et récolte des arbres fruitiers

| REFERENTIEL D'ACTIVITES | REFERENTIEL DE COMPETENCES | REFERENTIEL D'EVALUATION | |
| --- | --- | --- | --- |
| MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
|  | Mettre en place le verger en effectuant les opérations manuelles nécessaires afin de contribuer à créer les conditions de sa mise en production | Mise en situation reconstituée sur la mise en place du verger | Les opérations manuelles de mise en place du verger sont effectuées :   * Les équipements de protection individuelle sont identifiés et portés correctement pour effectuer les travaux * La pose de paillage est effectuée * Les rangées de piquets sont installées conformément au traçage. La distance entre piquets est respectée. * Les filets paragrêle sont installés solidement. * Le système d’irrigation est installé et est opérationnel * La plantation des scions fruitiers ou de greffés-soudés est réalisée dans des conditions leur assurant la meilleure reprise possible * Les opérations de greffage et de surgreffage sont effectuées dans le respect des règles de l’art * Le palissage et l’attachage sont conformes au système de tuteurage de l’exploitation et préserve la plante. * Les protections contre les rongeurs sont installées * Le matériel ou outils manuels, mécaniques ou électriques sont utilisés dans le respect des conditions d’hygiène, de sécurité et des règles d’ergonomie |
|  | Effectuer les différentes opérations de taille avec les outils appropriés et dans le respect du potentiel de charge de l’arbre afin de satisfaire aux objectifs de production | Mise en situation réelle ou reconstituée sur la taille des arbres fruitiers | Les opérations manuelles de taille sont effectuées :   * La taille de formation des arbres est effectuée selon les techniques spécifiques et les objectifs de l’entreprise, à l’aide d’un sécateur, en fonction de chaque espèce et chaque variété * La taille de fructification des arbres est effectuée selon les techniques spécifiques et les objectifs de l’entreprise, à l’aide d’un sécateur, en fonction de chaque espèce et chaque variété * Le cas échéant, la taille de l’olivier est effectuée dans le respect des caractéristiques et de la nature de l’arbre * La forme de l’arbre est respectée lors du taillage et les corrections sont apportées si nécessaire * La taille est ajustée selon le potentiel de charge de l’arbre et conditions ou aléas rencontrés * La taille favorise l’entrée de l’air et de la lumière * Les déchets de la taille sont évacués dans le respect des règles de sécurité et de protection environnementale * Le matériel de taille est entretenu et désinfecté dans le respect des procédures de désinfection * Le compte rendu des travaux de taille est clair, précis et synthétique et fidèle à l’intervention réalisée * Le matériel ou outils manuels, mécaniques ou électriques sont utilisés dans le respect des conditions d’hygiène, de sécurité et des règles d’ergonomie |
|  | Assurer les opérations manuels de conduite du verger avec les techniques appropriées et selon les consignes du producteur afin de satisfaire aux objectifs de production et de commercialisation | Mise en situation réelle ou reconstituée sur une opération de conduite du verger | Les opérations d’éclaircissage sont effectuées :   * L’éclaircissage manuel est effectué au bon stade de la floraison ou du développement du fruit selon les consignes du producteur et dans le respect de la charge fruitière * Le nombre de fruits laissés et leur répartition est cohérent par rapport aux objectifs de production.   Les opérations de conduite de la culture sont effectuées à partir des consignes données :   * Les travaux en vert sont effectués selon les objectifs de production : * les gourmands et branches à éliminer et ceux dédiés à l’année suivante sont distingués lors de la taille * les opérations de rabattage sont effectuées selon les exigences de l’exploitation * l’ébourgeonnage est effectué en vue de maintenir un équilibre entre les branches * l’effeuillage est effectué selon l’état général du verger * les arbres, scions, branches et autres parties des branches sont manipulés avec précaution * Le dispositif d’irrigation est actionné et les canalisations sont entretenues   Les opérations de protection climatiques sont réalisées :   * Le pliage et le dépliage des filets paragrêle sont effectués de façon à assurer leur fonctionnement * Les dispositifs de lutte contre le gel sont installés de façon à assurer leur fonctionnement : bougies, tours antigels, aspersion * Les opérations de protection sont ajustées selon les conditions rencontrées : conditions climatiques, état du sol * Les opérations de protection font l’objet d’un compte-rendu selon les modalités en vigueur : oral, sur papier, sur support numérique   Les opérations de prévention et protection sanitaire sont réalisées :   * Les anomalies sanitaires courantes des arbres sont identifiées parmi lesquelles : maladie, parasite, adventices, ravageurs * Le stade de développement des anomalies sanitaires est identifié et une évaluation est établie en conséquence * Le cas échéant, le comptage des parasites est réalisé * Le cas échéant, les techniques de lutte spécifiques sont réalisées : * Les diffuseurs de phéromones ou pièges sont posés de façon à assurer leur fonctionnement * Les opérations de traitement des chancres sont effectuées : grattage et pose de l’enduit |
|  | Effectuer la récolte manuelle avec les équipements appropriés et dans le respect des consignes afin de respecter les objectifs de commercialisation | Mise en situation réelle ou reconstituée sur la récolte des fruits | Les opérations de récolte sont effectuées à partir des consignes données :   * Les opérations en amont de la récolte sont effectuées :   o les comptages sont effectués  o les tests de maturité sont réalisés : indice réfractométrique, fermeté, régression de l’amidon   * Le matériel et les équipements de récolte sont préparés : traineau, picking bag, pallox * La récolte manuelle est adaptée à la variété et à l’objectif de commercialisation * Le stade de maturité des fruits est apprécié conformément aux consignes et aux objectifs de commercialisation * Le calibre des fruits est apprécié conformément aux consignes et aux objectifs de commercialisation * Les fruits à déclasser ou à éliminer le sont sans erreur conformément aux consignes et aux objectifs de commercialisation * Les fruits sont manipulés avec précaution lors des différentes opérations : cueillette, remplissage des contenants… * La plateforme arboricole est manœuvrée en sécurité * Le rythme de travail est conforme au rythme de travail de référence |

Bloc 2 : Réaliser les travaux mécanisés de conduite du verger

| REFERENTIEL D'ACTIVITES | REFERENTIEL DE COMPETENCES | REFERENTIEL D'EVALUATION | |
| --- | --- | --- | --- |
| MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| Travaux mécanisés de conduite du verger | Conduire les engins agricoles sur route et dans les zones cultivées dans le respect des règles de sécurité avec les outils nécessaires afin d'effectuer le travail souhaité | Mise en situation réelle visant la conduite d’un engin agricole attelé ou d’un automoteur sur route et dans le verger | Les principaux contrôles et le démarrage sont effectués correctement :   * l'état des principaux organes est contrôlé visuellement : pneu, pièce de carrosserie, soudure, voyants et les anomalies détectées de façon cohérente * les niveaux (huile, carburant) et la propreté des filtres sont contrôlés et ajustés selon les besoins du chantier * la pression des pneus est vérifiée et ajustée selon les caractéristiques du chantier   L'attèlement de l'outil sur le tracteur et les réglages sont effectués correctement :   * l’outil est attelé en sécurisant la liaison avec le tracteur * les branchements sont effectués sans inversion et fixés solidement * les réglages de l'outil sont effectués selon :   + le travail à effectuer   + la nature du sol   + la taille et le profil du verger * La conduite du tracteur s'effectue de façon appropriée :   + les règles de sécurité sur route et dans le verger sont respectées   + les différentes manœuvres sont exécutées avec habilité et dans le respect des règles de sécurité   + l'électronique embarquée est utilisée pour conduire le tracteur dans le travail du sol attendu * les dysfonctionnements pouvant intervenir sont identifiés, un premier diagnostic est établi |
|  | Effectuer les travaux de préparation et d’entretien des sols de façon mécanisée selon les choix de conduite du verger, dans le respect des précautions d'emploi, des consignes de sécurité et des pratiques environnementales, afin de favoriser la pérennité et le développement du verger | Mise en situation réelle ou reconstituée sur une opération de préparation et d’entretien du sol | Les opérations mécaniques de préparation sont effectuées   * L’état du sol est vérifié en terme d’humidité, portance, structure, texture pour effectuer le travail dans de bonnes conditions * Les conditions météorologiques sont vérifiées, en utilisant les dispositifs de prévision, pour permettre un bon déroulement du chantier * Les opérations mécaniques de préparation et d’entretien du sol sont effectuées conformément aux opérations culturales souhaitées (labourage superficiel, sous-solage, désherbage…) * La conduite tient compte des objectifs de réduction de consommation de carburant * La fertilisation du verger est effectuée dans le respect des consignes |
|  | Réaliser les opérations mécanisées d'entretien du verger à l'aide des outils prévus à cet effet, afin de maitriser le développement du verger et assurer les objectifs de qualité et de rendement | Mise en situation réelle ou reconstituée visant la réalisation d’opérations sur parties herbacées du verger | Les opérations mécanisées d'entretien du verger sont effectuées correctement :   * Les tailles mécaniques sont réalisées : rognage, taille mécanique avant floraison, taille avec lamiers, taille avec lamiers à section * La coupe est régulière, la hauteur et la largeur sont respectées * L’engin mécanisé est conduit avec précaution en respectant la ligne de rang * La vitesse est régulière et adaptée aux conditions au profil du verger * Le chantier est organisé et sécurisé :   + le chantier est propre, le verger n’a pas subi de dégâts   + les outils sont nettoyés et rangés à la fin du travail * Le candidat rend compte à son responsable de la réalisation de son travail et signale toutes anomalies de façon circonstanciée |
|  | Appliquer les produits de protection des plantes à partir des consignes et dans le respect des précautions d'emploi, des règles de sécurité et des pratiques environnementales afin d’assurer la protection et la production du verger | Mise en situation réelle ou reconstituée visant la protection du verger | Les opérations de protection de la culture sont effectuées à partir des consignes données :   * Les techniques de lutte alternative ou de protection intégrée sont mises en œuvre selon les consignes parmi lesquelles : la lutte biologique, la prophylaxie, la lutte physique ou mécanique, la lutte éthologique, la lutte variétale, la lutte culturale et agronomique   Les mélanges sont préparés correctement :   * L’intégralité les équipements de protection est porté * Les produits sont manipulés dans le respect des règles de sécurité * Les catégories de produits sont identifiées sans erreur en fonction de leurs matières actives, leurs principes d’action, leurs cibles et leurs plages d’utilisation * Le choix et la compatibilité des produits est vérifié * Le mélange en cuve est effectué dans le respect du mode opératoire, des doses prescrites et des règles de sécurité * Les conditions de stockage des produits phytopharmaceutiques sont respectées   L’application du produit est effectuée correctement à partir de l’outil attelé :   * Le pulvérisateur est contrôlé et réglé selon les paramètres du traitement à effectuer (position horizontale et hauteur de travail) * Les conditions nécessaires à la qualité d’une bonne pulvérisation sont évaluées : hygrométrie, vent, brise * La pulvérisation est effectuée conformément aux bonnes pratiques et dans le respect de l’environnement et des personnes * La vitesse de travail est adaptée aux caractéristiques du verger, du sol et du résultat recherché * La qualité de la pulvérisation est contrôlée tout au long du travail * Les procédures de nettoyage du matériel sont appliquées et les effluents gérés dans une zone appropriée - les emballages vides sont gérés dans le respect des règles de sécurité et environnementales * La traçabilité des opérations de traitement et de pulvérisation est assurée selon la procédure en vigueur : saisie informatique, carnet d'épandage, carnet de culture * Les conditions de réalisation opérations de traitement et de pulvérisation font l'objet d'un compte-rendu précis : déroulement de l'opération, difficultés rencontrées   Les opérations d’éclaircissage sont effectuées :   * L’éclaircissage chimique ou mécanique est effectué au bon stade de la floraison ou du développement du fruit, selon les consignes du producteur et/ou dans le respect de la charge fruitière |

Bloc 3 : Accompagner une équipe d’agents ou de saisonniers en agriculture

| REFERENTIEL D'ACTIVITES  *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés* | REFERENTIEL DE COMPETENCES  *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d’activités* | REFERENTIEL D'EVALUATION  *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis* | |
| --- | --- | --- | --- |
| MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| Accompagnement d'une équipe de saisonniers | Mobiliser une équipe autour de travaux effectués avec les méthodes d'animation appropriées afin que l'équipe mette en œuvre ses ressources au regard d'objectifs communs partagés | Mise en situation réelle ou reconstituée : supervision d’une équipe de saisonniers (au moins 3 personnes) lors d’un chantier | L’animation d’équipe autour de travaux à effectuer est réalisée de façon pertinente :   * Les objectifs des travaux et les consignes de sécurité sont exposés aux saisonniers de façon adaptée et leur compréhension est vérifiée * L’adhésion du personnel saisonnier autour des travaux à effectuer est démontrée de façon concrète * Les responsabilités du personnel saisonnier dans la réalisation des travaux sont identifiées et communiquées aux intéressés de façon pertinente * Des points d'avancement des travaux sont effectués auprès du personnel saisonnier de façon régulière * La traçabilité des points réguliers est effectuée auprès des responsables * Les ajustements au cours de la réalisation des travaux sont partagés avec le personnel saisonnier * L'atteinte des objectifs, des résultats et le respect des délais sont exprimés de façon claire et rigoureuse auprès des intéressés * Des actions correctives sont mises en place dans l'optique d'un transfert de compétences et non pas dans l'optique de faire à la place * Le fonctionnement du groupe de saisonniers fait l'objet de piste d'amélioration ou d'optimisation de sa mise en œuvre |
|  | Mettre en œuvre des techniques de communication de façon appropriée selon les acteurs afin de mettre en place le flux d'informations nécessaire à la réalisation des travaux | Les techniques de communication, dans la gestion du groupe de saisonniers sont mises en œuvre de façon appropriée :   * Les informations indispensables à la réalisation des travaux sont identifiées et transmises au personnel saisonnier lors des étapes importantes du projet * Des temps d’échanges sont planifiés auprès du personnel saisonnier * Les moments d'information descendante et ascendante sont bien identifiés * Les occasions permettant de communiquer sur la réalisation des travaux sont exploitées de façon pertinente * Les modalités de communication sont mises en œuvre de façon appropriée selon l'avancée des travaux et les acteurs concernés : affichage, réunion de travail, accompagnement terrain |
| Mettre en œuvre des actions de prévention à partir d'actions de médiation afin de gérer des conflits ou des situations émotionnelles délicates | Les situations de gestion des situations émotionnelles délicates au sein de l’équipe de saisonniers sont analysées de façon pertinente :   * Les situations à risques sont analysées et des propositions d’anticipation de ces situations sont faites * Les positions contradictoires des différentes parties prenantes sont entendues et analysées de façon factuelle * Des actions de médiation sont menées de façon appropriée en tenant compte des positions des parties prenantes * Des temps d'échanges individuels sont réalisés de façon appropriée en vue de contribuer à résoudre une situation conflictuelle * Les modes de communication sont adaptés en fonction des situations émotionnelles délicates * Les résultats de la résolution des situations conflictuelles ou émotionnelles délicates sont exposés de façon factuelle * La résolution des situations conflictuelles ou émotionnelles délicates fait l'objet d'un suivi pertinent |

Bloc optionnel

Bloc 4 : Organiser et assurer la maintenance de 1e niveau des matériels et équipements

| REFERENTIEL D'ACTIVITES  *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés* | REFERENTIEL DE COMPETENCES  *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d’activités* | REFERENTIEL D'EVALUATION  *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis* | |
| --- | --- | --- | --- |
| MODALITES D'EVALUATION | **CRITERES D'EVALUATION** |
| Maintenance de 1e niveau du matériel | Effectuer les opérations d’entretien courant du matériel en fonction des travaux planifiés, dans le respect des procédures d’entretien, afin de garantir un état de fonctionnement optimum | Mise en situation réelle ou reconstituée au sein d’un atelier de maintenance | **Les opérations d’entretien courant sont effectuées correctement :**  les vidanges sont effectuées dans le respect des données constructeur  les filtres sont changés à bon escient au regard des heures de travail ou des informations du carnet d'entretien  les apports de fluides ou de lubrifiants sont effectués sans erreur à partir des informations des capteurs ou des outils de mesure et sur l’ensemble des points nécessaires  les fournitures et consommables usagés sont disposés dans l’espace prévu  **Les opérations d'entretien sont consignées correctement sur support écrit ou numérique :**  la description de l'opération et les pièces changées sont mentionnées sans oubli majeur  la date, l'auteur de l'intervention sont mentionnés sans erreur |
| Assurer la maintenance et le remisage des matériels, en suivant les consignes, afin de maintenir des conditions optimales d’utilisation et de sécurité | **Les voyants d'alerte sont interprétés de manière cohérence et les corrections apportées :**  le dysfonctionnement est caractérisé  si elle est envisageable, l'action corrective correspondant au dysfonctionnement est effectuée  les pièces courantes sont changées dans le respect des données constructeur  des soudures simples sont effectuées correctement dans le respect des règles de sécurité  les pannes ou réparations nécessitant l'intervention d'un prestataire extérieur sont identifiées :  o un premier diagnostic précis est formulé par le candidat  o le service de maintenance est sollicité si le diagnostic le requiert  le responsable est alerté en cas d'action corrective non réalisable  **L’efficacité des outils et des matériels est contrôlée :**  le matériel est nettoyé  tous les défauts visuels sont identifiés sans oubli majeur  tous les points de contrôle du matériel sont vérifiés  si une anomalie est repérée, une solution corrective est proposée |

1. SAU : surface agricole utile [↑](#footnote-ref-2)
2. Estimation réalisée par l’Observatoire de l’emploi salarié en arboriculture – Anefa Pays de Loire [↑](#footnote-ref-3)